

	POLITIQUE DE BIENTRAITANCE	12/05/2023
---	-----------------------------------	-------------------

La réponse fondamentale aux risques de maltraitance est l'existence d'un **véritable projet d'établissement** – régulièrement exposé et discuté, étoffé et précis prenant en compte tous les paramètres du fonctionnement : les besoins et les parcours de vie des usagers et le respect de leurs droits, la formation des personnels, des espaces de parole et de coordination, un projet d'animation et des équipements adaptés, l'accueil de personnes extérieures (ex. des stagiaires ou des intervenants extérieurs) ; des activités en externe, une organisation simple et formalisée, la prise en compte des habitudes de vie des résidents, une bonne articulation entre le projet de soin et les activités d'accompagnement.

A la prévention de la maltraitance est associée le traitement de situations de maltraitance. Il est appliqué dans les établissements notamment par le traitement des événements indésirables.

Nos orientations portent :

1- sur le développement d'une conscience et d'une connaissance de la bientraitance en développant des formations mutualisées en sus des plans de formation des établissements portant notamment sur :

- les droits des usagers
- la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance
- la personnalisation des accompagnements et les règles de vie collective
- L'éthique dans les pratiques professionnelles

2- sur l'impulsion des projets d'études transversaux aboutissant à l'écriture d'articles publiés dans les Cahiers de l'Afaser et en organisant tous les deux ans un séminaire européen.

3-sur la mise en place d'un schéma de gouvernance respectueux de l'articulation des champs de responsabilité des instances (Cf. Aide -mémoire)

4- sur l'ouverture de nos établissements largement vers l'extérieur en invitant les familles, nos partenaires ou encore nos autorités de contrôles

5- sur la mise en œuvre de projet personnalisé pour chaque usager afin qu'il soit accompagné dans le respect de sa singularité (autonomie/rythme/participation) – (Cf. les projets personnalisés actualisés)

Nous faisons en sorte que la qualité soit ancrée dans les pratiques, soutenue par les chefs de service et managée par les directeurs des établissements proches des équipes et muent par la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié à un moment donné.